

## Abandon de la centralisation des dépôts de garantie des locataires

**La FNAIM salue la décision du Gouvernement de donner un avis défavorable à son application.**



Certains amendements au projet de loi Elan visaient la création d'un fonds unique, piloté par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour recevoir les 7 milliards d'euros de dépôts de garantie consignés par les propriétaires ou les professionnels mandatés.

Le Gouvernement et un certain nombre de députés se sont finalement ravisés, allant dans le sens des convictions de la FNAIM qui n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre ses interlocuteurs.

Selon Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM, « *Dans un contexte où l'on veut sécuriser les relations entre propriétaires et locataires cette annonce aurait eu encore un effet négatif sur le parc privé locatif. Les propriétaires, dont les garanties, auraient été supprimées, auraient été réticents à louer leurs logements. Qu'aurait signifié une garantie que le bénéficiaire ne saurait maîtriser ? De plus ce projet serait venu surenchérir une complexification déjà importante du marché et alourdir la réglementation de l'immobilier.* »

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).